

Chers Parents,
Cher Élève,

Le CO de La Tour-de-Trême offre la possibilité à tous les élèves de participer à une expérience musicale sur scène et non dans le public, en intégrant le chœur de l'école. Que l'on soit musicien chevronné ou que l'on souhaite tenter l'aventure pour la première fois, cette activité est ouverte à chacune et à chacun et permet de développer ses talents de choriste, voire de soliste pour les volontaires, de créer des liens entre les élèves de différentes classes et, surtout, de vivre et de faire partager des émotions musicales !

C'est à toi maintenant, cher Élève, de prendre la relève de cette belle tradition vocale et d'être l'interprète des prochains **concerts publics qui auront lieu les JE 15 et VE 16 mai 2025**. Le chœur se produira également durant l'année lors des fêtes internes à l'école (plus particulièrement lors de la fête de Noël et des clôtures) et, si l'occasion le permet, lors d'autres événements ponctuels. Un récapitulatif des dates des événements connus à ce jour se trouve à la fin de ce document.

Organisation du chœur

Au vu du nombre d'élèves attendus, ceux-ci seront répartis en deux groupes pour les répétitions hebdomadaires et réunis lors des répétitions extraordinaires et des concerts bien évidemment.

Répétitions hebdomadaires

L'élève choisit son jour de répétition (qui sera valable toute l'année scolaire) entre les deux propositions suivantes :

- les MARDIS de 12h15 à 13h05 **ou**
- les JEUDIS de 11h36 à 12h25.

Je me réserve le droit de changer le jour d'inscription de certains élèves, dans le cas où les groupes seraient fortement déséquilibrés.

ATTENTION ! Remarques pour les élèves de 11H :

Les élèves de 11^H n'auront peut-être pas le choix dans le jour de répétition, étant donné que certaines classes ont des cours (EF / AV...) sur le temps de midi.

Les élèves de 11^H qui ont le sport l'après-midi de la répétition du chœur et qui souhaitent s'inscrire aux options sportives d'hiver (ski, snowboard, raquette) – options nécessitant de partir plus tôt de l'école sur le temps de midi – devront rattraper les répétitions auxquelles ils ne pourront pas participer durant cette période, soit avec l'autre groupe de répétition, soit à un moment fixé d'entente avec moi.

Le chœur du CO **pour les élèves de 9^H-10^H** est considéré comme une **activité facultative**, c'est-à-dire que l'élève y participe en plus du cours de musique hebdomadaire de sa classe.

Le chœur du CO **pour les élèves de 11^H** est considéré comme un **cours optionnel**, c'est-à-dire que l'élève a le choix entre le cours de musique en classe et la participation au chœur. D'un point de vue

organisationnel, cela signifie que l'élève qui choisit de s'inscrire au chœur de 11^H se rend à l'étude au moment où ses camarades de classe se rendent au cours de musique mentionné dans l'horaire. Le choix du chœur de 11^H n'engendre donc pas de charge de travail supplémentaire.

Répétitions (précisions : lieu et dates)

Les répétitions auront lieu **en salle de musique 2.19**. Lors de la première répétition (MA 10 ou JE 12 septembre, en fonction du groupe), les élèves se rendront en salle 2.19 munis de leur dossier à élastique (qui servira à classer les partitions) et d'un crayon à papier.

Afin de préparer au mieux nos concerts, nous aurons, en plus des répétitions hebdomadaires, cinq répétitions extraordinaires : trois d'entre elles auront lieu en semaine durant l'année (de 15h45 à 17h45 / voir dates à la fin de ce document) ; les deux autres répétitions extraordinaires auront lieu sur temps scolaire, lors de journées que l'on appelle « journées musicales ».

Repas

Tous les élèves inscrits au chœur sont automatiquement inscrits au repas à l'école le jour de la répétition. Si un élève souhaite se désinscrire du repas, il doit le faire au bureau des adjoints, au plus tard d'ici le jeudi 5 septembre à la récréation, en apportant un billet rose (ou document du restaurant ou simple mot par écrit) indiquant le jour de la semaine où il souhaite être désinscrit du repas ; ce document doit être signé des parents.

Les élèves qui auraient la répétition à 11h36 iront manger à 12h25 (et sont, le cas échéant, dispensés d'étude de midi). Les élèves qui auraient la répétition à 12h15 se rendent au restaurant directement à la fin des cours de la matinée et mangent au service A. Les élèves déjà inscrits au repas à l'école n'ont pas besoin de gérer l'éventuel changement de service : je m'en charge.

Inscription

Pour être inscrit au chœur, l'élève doit avoir rempli **deux** documents :

1. le **formulaire d'inscription en ligne**, d'ici le mercredi 4 septembre 19h00, via le code QR suivant :



NB : ce formulaire en ligne est également disponible sur le site internet du CO :

www.co-gruyere.ch

onglet Activités / Ensembles musicaux / Chœur de La Tour-de-Trême puis cliquer sur Lien d'inscription

2. le **contrat papier signé au préalable par lui-même et par ses parents**. Le contrat (que vous trouvez en annexe à ce message) est à rendre à l'enseignant de musique de la classe, lors du deuxième cours de musique de l'année (ou, au plus tard, le JE 5 septembre). **Chaque élève de**

11^H participe aux cours de musique avec sa classe tant qu'il n'a pas rendu son contrat papier signé. Une fois le contrat rendu, il pourra rejoindre l'étude en salle 0.18.

Une courte séance d'information obligatoire pour tout élève intéressé à s'inscrire au chœur aura lieu
**le mardi 3 septembre à 9h40 (en début de récréation)
en salle de musique 2.19.**

Merci de prêter une attention particulière aux dates inscrites à la fin de ce document. N'hésitez pas à me contacter pour toute question ; je reste très volontiers à votre disposition. Vous trouverez mes coordonnées ci-après.

Je me réjouis de vivre ce projet musical avec vous et vous souhaite, chers Parents, cher Élève, une agréable et enrichissante année scolaire !

Marie Grandjean
Directrice du chœur
marie.grandjean@eduf.fr.ch
079 236 48 06

Résumé des tâches et délais (à copier dans le carnet de devoirs!)

Délai	Tâches / Informations
1 Dès la réception de cette lettre	Relever les dates importantes dans son propre agenda / carnet de devoirs ET dans l'agenda de la famille.
2 Mardi 3 septembre 9h40 (salle de musique 2.19)	Se rendre à la séance d'information.
3 Mercredi 4 septembre 19h00, dernier délai	Avoir complété le formulaire d'inscription en ligne
4 Jeudi 5 septembre, dernier délai	<ul style="list-style-type: none">• Avoir rendu le contrat papier ci-joint complété <u>et signé</u>.• Si l'élève ne souhaite pas manger au CO le jour de la répétition, se désinscrire du repas au bureau des adjoints de direction, au plus tard à la récréation (en apportant une fiche rose signée par les parents).• Vérifier son inscription sur l'affiche placardée contre la porte de la salle de musique 2.19, dès la récréation. Si une erreur est constatée, la signaler dans la journée à Marie Grandjean.
5 Mardi 10 septembre à 12h15 ou Jeudi 12 septembre à 11h36	Se rendre à la première répétition en salle de musique 2.19, muni du dossier à élastique (qui servira à classer les partitions) et d'un crayon à papier .



Dates à copier dans l'agenda de l'élève ET dans l'agenda familial

Veillez noter qu'il ne sera pas accordé de jour joker sur un jour de prestation ou de répétition générale. Merci pour votre compréhension !

Date	Heure	Lieu	Événement
jeudi 21 novembre 2024	15h45 à 17h45	salle 0.07	répétition extraordinaire 1
mardi 3 décembre 2024	7h50 à 11h36	salle 0.07	répétition extraordinaire 2 (sur temps scolaire : journée musicale)
vendredi 20 décembre 2024	après-midi	CO	prestation – fête de Noël au CO
mardi 11 février 2025	15h45 à 17h45	salle 0.07	répétition extraordinaire 3
vendredi 21 mars 2025	16h10 à 17h45	AULA CO DE BULLE	répétition extraordinaire 4
lundi 31 mars 2025	7h50 à 11h36 13h08 à 15h35	salle 0.07	répétition extraordinaire 5 (sur temps scolaire : journée musicale)
VE 11 + SA 12 avril 2025	<i>à préciser</i>	CO	prestation – fête des 20 + 1 ans du CO
mardi 13 mai 2025	en matinée	salle 2.19	répétition avec pianiste
mercredi 14 mai 2025	en matinée	Église St-Pierre-aux-Liens, Bulle	répétition pré-générale
jeudi 15 mai 2025	en matinée	Église St-Pierre-aux-Liens, Bulle	répétition générale
	17h30 à 21h30	Église St-Pierre-aux-Liens, Bulle	raccord puis concert n° 1
vendredi 16 mai 2025	17h30 à 21h30	Église St-Pierre-aux-Liens, Bulle	raccord puis concert n° 2
jeudi 3 juillet 2025	matinée	salle CO2	prestation dans le cadre de la cérémonie de clôture des 9^h-10^h
vendredi 4 juillet 2025	matinée puis fin d'après-midi	salle CO2	prestation dans le cadre des cérémonies de clôture des 11^h



**Choeur du CO de La Tour-de-Trême
2024-2025**

Inscription

CONTRAT

**À COMPLÉTER ET RETOURNER À
L'ENSEIGNANT DE MUSIQUE EN CLASSE**

**lors du deuxième cours de musique
(ou, au plus tard, le jeudi 5 septembre 2024)**

À l'attention de l'élève :

Je m'inscris au choeur du CO de La Tour-de-Trême et m'y engage toute l'année scolaire. Je participerai activement aux répétitions hebdomadaires, aux répétitions extraordinaires ainsi qu'aux différents concerts et prestations dans une attitude et un état d'esprit positifs.

Je confirme avoir complété le formulaire d'inscription en ligne (sur le site internet du CO).

Nom : Prénom : Classe :

Signature de l'élève :

À l'attention des parents :

Nous certifions avoir pris connaissance des informations concernant le choeur du CO de La Tour-de-Trême et nous attestons que notre fils/fille participera durant l'année scolaire 2024-2025 à toutes les activités du choeur.

Date : Signature des parents :